

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE FORBACH



Commune  
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING  
03 87 99 15 20  
03 87 99 21 85  
contact@alsting.fr

**ARRETE MUNICIPAL**

**n°2/2026**

portant réglementation de la circulation routière

**Le Maire de la commune d'ALSTING**

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la loi du 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, et R411-25,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière; livre I,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de la Vallée du N° 6 au N°10 à partir du 21 jusqu'au 31 janvier 2026, pour des travaux de reprise d'un branchemet d'assainissement cassé;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - En raison de travaux de reprise d'un branchemet d'assainissement cassé prévus du 21 au 31 janvier 2026, rue de la Vallée du N° 6 au N°10, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société COLAS, chargé d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

**Article 2** - Pour l'exécution des travaux susvisés du N°6 au 10 rue de la Vallée, la circulation se fera alternativement par demi-largeur de chaussée de manière manuelle, pour la durée des travaux du 21 au 31 janvier 2026. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**Article 3** - Cette réglementation sera matérialisée par des panneaux de signalisation réglementaire.

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- L'intéressé
- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 20 janvier 2026.

Le Maire,  
Jean-Claude HEHN



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué :

Jean-Luc MONNET  
Adjoint au Maire